Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261102-MP24_037_L15_A3-CC

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_151

Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°3 au marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°15 : VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2194-2 et R. 2194-3 ;

Vu la délibération n°2024/198 en date du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 15 « VRD - aménagements extérieurs » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société TERIDEAL HAUTS DE FRANCE (62730 MARCK) pour un montant total de 93 055,46 € HT soit 111 666,55 € TTC ;

Considérant la nécessité de régulariser l'intégration de travaux supplémentaires demandés au titulaire du marché par la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage suite à l'Ordre de Service exécutoire établi durant la durée du chantier suite à des aléas de chantier ;

Considérant que ces travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et n'étaient pas prévus initialement au marché et considérant qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements ou installations existantes achetés dans le cadre du marché initial ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat 3 relative au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 15 « VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS » avec la société TERIDEAL HAUTS DE FRANCE (62730 MARCK) pour un montant total de 10 914,00 € HT soit 13 096,80 € TTC.

Le nouveau montant global et forfaitaire du marché est de 111 969,46 € HT soit 134 363,35 € TTC.

L'augmentation globale introduite par les avenants 1,2 et 3 est de + 20,33%.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261102-MP24_037_L15_A3-CC

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 01 NOV. 2026

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics



Jérôme DARQUES